



**Aux élèves de terminale et
aux étudiants boursiers ou non**

Avril 2024

Dossier social Étudiant : demande à faire avant le 31 mai, délai de rigueur.

Je vous informe que pour cette nouvelle campagne 2024, les guides du Dossier Social Étudiant ainsi que les guides des résidences universitaires sont consultables via le lien Internet

<https://www.crous-lille.fr/le-crous/publications/>

Le Dossier Social Étudiant permet :

- de demander une bourse sur critères sociaux pour la rentrée prochaine
- d'amorcer la procédure de demande d'un logement en résidence universitaire (y compris dans le cas d'un renouvellement) pour la rentrée prochaine quel que soit le lieu d'études envisagé en France métropolitaine ou en Dom en 2024/2025.

Les candidats à une poursuite d'études à l'étranger dans un État membre du Conseil de l'Europe sont également concernés par cette procédure.

Le Dossier Social Étudiant peut contenir 4 vœux d'études auxquels le candidat associe une demande de bourse.

Le candidat indique dans son Dossier Social Étudiant s'il souhaite formuler une demande de logement en résidence universitaire. Dans ce cas, il sera invité à saisir, dans un second temps, sa demande de logement détaillée dans le formulaire qui sera mis en ligne sur messervices.etudiant.gouv.fr.

Le CROUS répondra au candidat pour chaque vœu formulé, sur le droit conditionnel à bourse (avec indication de l'échelon). La réponse sur l'attribution éventuelle d'un logement lui sera adressée séparément.

Après leur saisie, les élèves ou les étudiants auront la possibilité de consulter l'état d'avancement de leur dossier (attribution conditionnelle de bourse) sur :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Par ailleurs toutes les informations utiles concernant les logements en résidences universitaires sont consultables sur <https://www.crous-lille.fr/le-crous/> Rubrique : [Se loger].

Mme Dassonneville
Secrétaire de direction et des CPGE.